

M. CLEAVER: Il est évident que le mot d'ordre a été lancé de battre la mesure à tout prix. Les journaux ont publié des articles contraires aux faits, répandant l'idée que la Grande-Bretagne est opposée aux allocations familiales, au moins sous l'empire du plan Beveridge. Je renverrai ceux qui veulent se renseigner aux délibérations parlementaires de la Chambre des communes du 16 février 1943, qui réfutent tout à fait cette assertion. Plusieurs journaux canadiens ont publié cette déclaration en éditorial. J'ignore ce qui les a tous contaminés sur-le-champ, si ce n'est une source unique. Ces renseignements émanaient, j'imagine, de la maison Bracken.

M. HOMUTH: Que l'honorable député le prouve.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Peut-être émanaient-ils de l'honorable député lui-même.

M. CLEAVER: Un long article est dû à la plume de...

Des VOIX: Le temps de parole de l'honorable député est expiré.

M. CLEAVER: ...Mlle Charlotte Whitton. Cet article analyse ce qu'il adviendra de deux revenus différents. On prend d'abord le cas d'un homme marié dont le revenu est de \$1,500 par année, et après une explication diffuse...

Des VOIX: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. CLEAVER: L'article tend à démontrer que la personne y perd \$68. C'est un mensonge prémédité.

Des VOIX: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. L'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Il devient plutôt difficile, à ce stade de la discussion, de commenter la mesure à l'étude, car il s'est prononcé tant d'excellents discours que le terrain semble assez bien couvert. La difficulté vient surtout du peu d'opposition à la mesure, particulièrement d'opposition verbale. Nous savons, par les déclarations de leur chef à la Chambre et dans le pays, que plusieurs s'appêtent à en contester la valeur, mais dans le débat qui nous occupe ils se font remarquer par leur silence. Je ne prends toutefois pas la parole pour leur chercher noise, mais je voudrais savoir à quel point de vue ils peuvent bien se placer pour justifier leur opposition.

En amorçant la discussion, le premier ministre (M. Mackenzie King) a touché une note dominante que le Canada souhaitait entendre depuis longtemps. Les membres de notre groupe du moins se sont réjouis, lorsque le premier ministre a catégoriquement déclaré que l'importance de nos ressources humaines prime celle de nos ressources naturelles. Il y a longtemps que le pays attendait une telle expression d'opinion, qui constitue le principe fondamental du mouvement que je représente dans cette enceinte. Le premier ministre a longuement élaboré cette philosophie. Le moment semble venu pour le Canada de se prononcer clairement sur deux points relativement à la répartition future de la richesse nationale. Je suis d'avis, et les membres de ce groupe se sont exprimés dans ce sens en plus d'une occasion, que la première obligation qui incombe à la richesse devrait être le soin de nos vieillards. Ceux qui ont concouru aux progrès du Canada depuis la Confédération, les pionniers de chez nous, ceux qui nous ont légué les institutions démocratiques qui nous permettent de discuter et de présenter des mesures législatives comme celle-ci, ont les premiers droits à notre sollicitude. L'obligation primordiale qui incombe à la richesse nationale doit être acquise à ceux qui ont fait la nation ce qu'elle est, et nous ont donné ce que nous avons aujourd'hui. Dans le même ordre d'idées que celles que le premier ministre a émises lorsqu'il a présenté cette mesure à la Chambre, je dirai qu'il nous faudra prochainement en venir à des conclusions précises sur cette question. Il nous faut d'abord prendre des mesures plus expédientes dans l'intérêt des vieillards de notre pays. Vient ensuite la mesure dont la Chambre est saisie et le principe fondamental sur lequel elle repose. Le soin de nos jeunes enfants, de ceux qui assureront les progrès de notre pays, constitue la deuxième charge imputable à notre richesse.

Si nous voulons édifier une nation dont nous serons fiers il nous faudra rectifier les erreurs du passé quant au traitement de la jeunesse. Si nous appuyons cette mesure, c'est parce que c'est un pas dans la bonne voie. C'est au moins une reconnaissance générale de la part du Gouvernement du Canada que nous avons des obligations précises envers la jeunesse, envers les générations futures, envers les futurs citoyens de notre pays, envers ceux qui le dirigeront un jour. Il nous incombe de les protéger au moyen de mesures de sécurité alors qu'ils ne sont pas en état de se défendre eux-mêmes. C'est pourquoi nous sommes très heureux de pouvoir appuyer le présent bill.